

## AIDER UNE PERSONNE EN ADDICTION DANS SES DÉMARCHES

---

Par Profil supprimé Postée le 16/02/2020 19:20

Bonsoir, Ma copine à un problème avec l'alcool sous jacent à son état psychologique (dépression possiblement). Comme on dit souvent le "meilleur antidépresseur" à la portée de tout le monde est l'alcool. Malheureusement sa consommation excessive et à outrance a des répercussions auprès de son entourage et donc sur son état psychologique (cercle vicieux). Elle souhaiterait se faire aider, et me demande de l'aider. Je souhaiterais savoir quelle sont les démarches pour une hospitalisation complète qui lui permettrait et de traiter son addiction ainsi que le problème de fond. Et savoir quelle structure propose une hospitalisation complète. Cordialement.

---

### Mise en ligne le 20/02/2020

Bonjour,

Nous allons vous expliquer quelles sont les démarches qu'il est possible de réaliser pour la personne souhaitant être aidée avec son addiction.

Nous tenons d'abord à souligner l'importance de cette demande d'aide de la part de votre copine, qui a conscience que l'alcool est problématique. Nous comprenons que vous souhaiteriez qu'elle fasse un sevrage. Il est possible de faire un sevrage en milieu hospitalier mais aussi en ambulatoire. Il semble important de pouvoir rencontrer des professionnels spécialisés en addictologie afin de faire un point avec eux sur la consommation et trouver la solution la plus adaptée. En effet, chaque personne est unique et il n'y a pas une seule façon d'arrêter de boire.

Pour cela, nous vous dirigeons vers des structures spécialisées en addictologie, les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Des professionnels spécialisés en addictologie y travaillent pour accompagner au mieux les personnes ayant un problème de dépendance et leur entourage. Les équipes pluridisciplinaires composées de médecins, psychologues ou encore infirmières y proposent des consultations gratuites et confidentielles. Nous vous joignons des adresses des structures dans votre département, ainsi qu'un lien vers la rubrique « adresses utiles » de notre site internet, afin d'affiner la recherche si besoin.

Vous nous dites également que votre copine a sûrement un mal être psychologique. Pour cela, il semble important qu'elle demande à bénéficier d'un soutien psychologique, soit au sein du CSAPA qu'elle aura choisi parmi les adresses indiquées, soit si ce n'est pas possible, dans un CMP (Centre Médico Psychologique), soit en libéral. Les CMP sont sectorisés et proposent des consultations gratuites. L'intérêt des CSAPA est que certains proposent également des groupes de paroles ou des ateliers thérapeutiques (relaxation, hypnose, etc), pouvant être un appui supplémentaire dans cette période difficile.

Nous vous mettons également un lien vers des articles pouvant vous apporter d'autres éléments de réponse en lien avec le sevrage et l'aide à l'arrêt.

Enfin, n'hésitez pas, vous et/ou votre copine, à nous recontacter si vous souhaitez discuter davantage de la situation avec un de nos écoutants. Nous sommes disponibles tous les jours de 8h à 20h du matin par téléphone au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) et par Chat de 14h à minuit.

Bien à vous.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURE

---

### CSAPA - CENTRE REGAIN

179 Boulevard Pasteur  
94360 BRY SUR MARNE

Tél : 01 49 83 10 01

Secrétariat : Lundi: 9h-12h et 14h-18h, Mardi:10h- 18h, Mercredi 9h-13h, Jeudi: 9h-18h et Vendredi: 9h-16h30

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Accueil du public : Du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Voir la fiche détaillée

---

### CSAPA HENRI DUCHÊNE

5, rue Carnot  
Centre Henri Duchêne  
94600 CHOISY LE ROI

Tél : 01 57 02 23 96

Secrétariat : Du lundi au vendredi: 9h-17h sauf le vendredi, fermeture à 15h30.

Accueil du public : Lundi et mardi de 9h à 20h. Les mercredi et jeudi de 9h à 17h. Le vendredi de 9h à 16h.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières

Voir la fiche détaillée

## CSAPA LIBERTÉ--UNITÉ D'IVRY SUR SEINE

64, avenue Georges Gosnat  
Centre Municipal de Santé  
94200 IVRY SUR SEINE

Tél : 01 80 51 86 81

Site web : [www.gh-paulguiraud.fr](http://www.gh-paulguiraud.fr)

Secrétariat : Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00. Ouverture 1 samedi sur 2: de 9h à 12h.

Accueil du public : Pour le CSAPA : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h, le mercredi de 8h45 à 11h. Ouverture 1 samedi sur 2: de 9h à 12h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous des 12-25 ans avec ou sans entourage: lundi 13h30 -17h30 et Mercredi 14h00-18h00.

Substitution : Délivrance de traitement de substitution aux opiacés (pour les personnes suivies au csapa).

Voir la fiche détaillée

## CSAPA BICETRE

78 rue du Général Leclerc  
Centre Hospitalier de Bicêtre  
94275 LE KREMLIN BICETRE

Tél : 01 45 21 26 52

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 16h30 - Consultation sur rendez-vous

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières

Voir la fiche détaillée

## CENTRE JET 94

91 bis avenue de la Maréchale  
94420 LE PLESSIS TREVISE

Tél : 01 45 76 64 45

Site web : [www.ch-les-murets.com/Presentation/2/42](http://www.ch-les-murets.com/Presentation/2/42)

Accueil du public : Sur rendez-vous uniquement : lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 / Fermé aux publics les mardi matin

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous sur place des jeunes de 12-25 ans avec ou sans entourage, ainsi qu'à la Maison de prévention de Fontenay-sous-Bois (information par téléphone : 01 48 75 94 79).

Substitution : Délivrance possible de traitement de substitution pour les patients suivis

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

## CENTRE ITHAQUE : CSAPA

9 rue Bizet  
94800 VILLEJUIF

Tél : 01 47 26 01 89

Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi-Mardi-Jeudi et Vendredi de 9h30 à 17h00 - mercredi 9h30 à 19h00

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous du Lundi au Jeudi (jeunes moins de 25 ans), avec ou sans entourage

Substitution : Suivi et délivrance de traitement pour les personnes suivies : sur rendez-vous

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- Adresses utiles du site Alcool info service
- Arrêter, comment faire?

**Autres liens :**

- [comment aider un proche ?](#)